

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 AVRIL 2016**

Affiché le 8 avril 2016

L'an deux mil seize, le six avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué s'est réuni, Salle Polyvalente – Rue de la Mairie - 91880 BOUVILLE sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI, Président.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs :

Marie-Claude HEURTEAUX, Johann MITTELHAUSSER, Frédérique SABOURIN-MICHEL, Denis YANNOU, Daniel BERTHE, Marie-Odile SEJOURNE, Marc THOUEMENT, Dominique LEROUX, Brigitte MEYER, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Christine BOURREAU, Geneviève MENNELET, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Serge BEAUVALLLET, Marie-Claude GIRARDEAU, Jean-Pierre COLOMBANI, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Carole VESQUE, Patrick LEBEL, Bernard LAPLACE, Elisabeth DELAGE, Gilbert DALLERAC, Abdelaziz KIKOU, Claude MASURE, Bernard LAUMIERE, Eric DELOIRE, Mathieu HILLAIRE, Franck COENNE, Nathalie PABOUDJIAN, Dramane KEITA, Denise DE POORTERE, Guy CROSNIER, Henri SERGENT, Sylvie VASSET, Jean-Pierre DUBOIS, Alain MARTIN, Sabine FURMAN, Jacky BILLARD, Bernard DIONNET, Yves PEYRESAUBES, Catherine COMES, Laurent HESSE, Jean-Claude REVEAU, Claude FAUCONNIER, Christian GUERTON, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Florence HANNICHE, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Alain FAGET, Jean PERTHUIS.

ABSENTS REPRESENTES : Mesdames, Messieurs,

Tiphanie LE VEZU représentée par Johann MITTELHAUSSER, Franck MARLIN représenté par Jean-Pierre COLOMBANI, Amandine AULAS représentée par Carole VESQUE, Mama SY représentée par Denise DE POORTERE, Guy DESMURS représenté par Sylvie VASSET, Corinne BOURDON représentée par Bernard DIONNET, Grégory COURTAS représenté par Mathieu HILLAIRE.

ABSENTS: Mesdames, Messieurs,

Franck THEVRET, Bruno DA COSTA, Evane PEREIRA-ENGEL, Colette WILK, Fany MICHOU, Béatrice DIABI, Jean-Claude LORENZO, Yvon BOUKAYA, Arnaud CUVEILLIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Michel MORICHON.

DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES FINANCES ET DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE REPRESENTANT LA COMMUNE DE MEROBERT.

Le Conseil communautaire, par 62 voix pour et 2 abstentions (Ms Hillaire et Courtas), désigne Madame Evelyne BAILLY, représentant la commune de MEROBERT au sein de cette commission, les autres membres restant inchangés.

DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION SERVICES A LA POPULATION REPRESENTANT LA COMMUNE DE MEROBERT.

Le Conseil communautaire, par 62 voix pour et 2 abstentions (Ms Hillaire et Courtas), désigne Madame Cynthia SAVARIT, représentant la commune de MEROBERT au sein de cette commission, les autres membres restant inchangés.

Arrivée de M. Cuveillier à 19 h 15.

PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DE GUINETTE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE.

Le Conseil communautaire, par 62 voix pour et 3 abstentions (Ms Hillaire, Courtas et Berthe), approuve le projet de protocole de préfiguration concernant le projet du quartier de Guinette au titre du NPNRU, qui sera annexé au contrat de ville et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ce protocole et tous les documents afférents, avec l'ANRU et les partenaires concernés.

PROJET D'EXTENSION DU PARC RELAIS (ANCIENNEMENT PSR : PARC DE STATIONNEMENT REGIONAL).

Le Conseil communautaire, par 60 voix pour et 5 abstentions (Mmes Sabourin- Michel, Vasset, Ms Hillaire, Courtas et Dubois), autorise Monsieur le Président à solliciter le STIF pour la mise en œuvre du projet de doublement du Parc Relais et sollicite une subvention auprès du STIF au taux le plus élevé possible.

CONVENTION DE PARTENARIAT TRANSMISSION DE LA DANSE CONTEMPORAINE 2015/2016 ENTRE LE CONSERVATOIRE DE LA CAESE ET LE THEATRE BRETIQNY.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de partenariat entre le conservatoire de la CAESE et le théâtre de Brétigny et autorise Monsieur le Président à signer la convention et tous les actes afférents à cette convention.

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2015.

Le Conseil communautaire, par 63 voix pour et 2 voix contre (Ms Hillaire et Courtas), approuve le compte de gestion du receveur de l'exercice 2015 relatif au budget principal de la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne, conforme au compte administratif 2015.

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - BUDGET SPANC - EXERCICE 2015.

Le Conseil communautaire, par 63 voix pour et 2 voix contre (Ms Hillaire et Courtas), approuve le compte de gestion du receveur de l'exercice 2015 relatif au budget annexe SPANC, conforme au compte administratif 2015.

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - BUDGET AMENCREA - EXERCICE 2015.

Le Conseil communautaire, par 63 voix pour et 2 voix contre (Ms Hillaire et Courtas), approuve le compte de gestion du receveur de l'exercice 2015 relatif au budget annexe AMENAGEMENT CREATION, ACHAT, VENTE ET LOCATION DE LOCAUX D'ACTIVITES, conforme au compte administratif 2015.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET PRINCIPAL.

Sortie de séance de M. Colombani en possession du pouvoir de M. Marlin. La présidence de la séance est confiée à M. Dionnet.

Le Conseil communautaire, par 61 voix pour et 2 voix contre (Ms Hillaire et Courtas), approuve le compte administratif 2015 – budget principal, comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Exécution de l'exercice 2015	32 684 134,81	34 575 290,99	1 887 358,88
Résultat reporté 2014		2 886 503,04	2 886 503,04
TOTAL (opération + report)	32 684 134,81	37 457 996,73	4 773 861,92
Affectation à l'investissement			1 241 369,48
Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2015 après affectation du résultat			3 532 492,44

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Exécution de l'exercice 2015	2 479 075.55	816 821.19	-1 662 254.36
Résultat reporté 2014 (dont SIEPADE)		1 841 059.20	1 841 059.20
TOTAL (opération + report)	2 479 075.55	2 657 880.39	178 804,84
Restes à réaliser	1 480 489,49	60 315,17	- 1 420 174.32
Besoin de financement de la section d'investissement 2015 après reprise des restes à réaliser			1 241 369.48

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET ANNEXE SPANC.

Sortie de séance de M. Colombani en possession du pouvoir de M. Marlin. La présidence de la séance est confiée à M. Dionnet.

Le Conseil communautaire, par 61 voix pour et 2 voix contre (Ms Hillaire et Courtas), approuve le compte administratif 2015 - budget SPANC, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes réalisées.....	354 776,98 €
Dépenses réalisées.....	678 775.14 €
Solde d'exécution.....	- 323 998,16 €

Les dépenses 2015 engagées mais non mandatées au 31 décembre 2015 s'élèvent à 1 037 500.80 € et à 1 363 219.95 € sur les recettes.

Après reprise des restes à réaliser, il se dégage donc un excédent réel de 1 720.99 €.

SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes.....	170 813.39 €
Dépenses.....	139 026.09 €
Excédent de clôture.....	31 787.30 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT, CREATION, ACHAT, VENTE ET LOCATION DE LOCAUX D'ACTIVITES.

Sortie de séance de M. Colombani en possession du pouvoir de M. Marlin. La présidence de la séance est confiée à M. Dionnet.

Le Conseil communautaire, par 61 voix pour et 2 voix contre (Ms Hillaire et Courtas), approuve le compte administratif 2015 – budget AMENAGEMENT CREATION, ACHAT, VENTE ET LOCATION DE LOCAUX D'ACTIVITES, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes réalisées.....	851 114.59 €
Dépenses réalisées.....	858 609.82 €
Solde d'exécution.....	- 7 495.23 €

Il n'y a pas de restes à réaliser au 31/12/2015.

SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes.....	70 568.62 €
Dépenses.....	51 213.70 €
Excédent de clôture.....	19 354.92 €

Retour en séance de M. Colombani en possession du pouvoir de M. Marlin. La présidence de la séance est reprise par M. Colombani.

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 - BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil communautaire, par 63 voix pour et 2 voix contre (Ms Hillaire et Courtas), décide d'affecter le résultat de fonctionnement à la section d'investissement (ligne budgétaire 1068) pour

un montant de 1 241 369,48 €, de reporter le solde à la section de fonctionnement (ligne budgétaire 002) pour un montant de 3 532 492,44 € et de comptabiliser en recettes sur la ligne budgétaire 001 l'excédent de la section d'investissement de 178 804,84 €.

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 - BUDGET ANNEXE SPANC.

Le Conseil communautaire, par 63 voix pour et 2 voix contre (Ms Hillaire et Courtas), décide de reporter le résultat d'exploitation (ligne budgétaire 002) pour un montant de 31 787,30€ € et le besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 323 998,16 € (ligne budgétaire 001).

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 - BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT, CREATION, ACHAT, VENTE ET LOCATION DE LOCAUX D'ACTIVITES.

Le Conseil communautaire, par 63 voix pour et 2 voix contre (Ms Hillaire et Courtas), décide d'affecter le résultat d'exploitation à la section d'investissement (ligne budgétaire 1068) pour un montant de 7 495,23 €, de reporter le solde à la section d'exploitation (ligne budgétaire 002) pour un montant de 11 859,69 € et de comptabiliser en dépenses sur la ligne budgétaire 001 le besoin de financement de la section d'investissement de 7 495,23 €.

DETERMINATION DES TAUX 2016 DE TAXE D'HABITATION, TAXE SUR LE FONCIER BATI, TAXE SUR LE FONCIER NON BATI.

Le Conseil communautaire, par 63 voix pour et 2 voix contre (Ms Hillaire et Courtas), décide de maintenir pour 2016 les taux d'imposition à leurs niveaux de 2015, soit :

Taxe habitation	10,78 %
Taxe foncier bâti	3,25 %
Taxe foncier non bâti.....	2,16 %

BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil communautaire, par 63 voix pour et 2 voix contre (Ms Hillaire et Courtas), approuve le budget primitif 2016 – budget principal, comme suit :

Section de fonctionnement

BP 2016	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de fonctionnement	34 518 501,37	35 261 131,66
Virement et Opérations d'ordre	4 313 631,73	38 509,00
Reprise résultat N-1		3 532 492,44
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	38 832 133,10	38 832 133,10

Section d'investissement

P 2016	Dépenses	Recettes
Opérations réelles d'investissement 2016	7 971 822,35	4 938 069,10
Restes à réaliser 2015	1 480 489,49	60 315,17
Opérations d'ordre	38 509,00	4 313 631,73
Reprise résultat N-1		178 804,84
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 490 820,84	9 490 820,84

Départ de M. Coenne à 20 h 31, pouvoir donné à M. Lebel.

BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Le Conseil communautaire, par 63 voix pour et 2 voix contre (Ms Hillaire et Courtas), approuve le budget primitif 2016 du service public d'assainissement non collectif et autorise Monsieur le Président à effectuer des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

Une section d'exploitation équilibrée en dépenses et en recettes à **162 128,30 €**.

Une section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à **3 891 519,95 €**.

BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT, CREATION, ACHAT, VENTE ET LOCATION DE LOCAUX D'ACTIVITES.

Le Conseil communautaire, par 63 voix pour et 2 voix contre (Ms Hillaire et Courtas), approuve le budget primitif 2016 du budget annexe d'aménagement, de création, d'achat de vente et location de locaux et autorise Monsieur le Président à effectuer des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

Une section d'exploitation équilibrée en dépenses et en recettes à **118 384,09€**.

Une section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à **90 735,23 €**.

BUDGET PRINCIPAL - AVENANT N° 1 AU REGLEMENT DES AIDES COMMUNAUTAIRES INTEGRATION D'UNE MAJORATION DE LA DOTATION INDIVIDUELLE.

Le Conseil communautaire, par 62 voix pour, 1 voix contre (M. Yannou) et 2 abstentions (M. Berthe et Mme Deloison), approuve l'intégration au sein du règlement des aides communautaires d'un article 9 - Majoration de la dotation individuelle pour les projets s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

DETERMINATION DU TAUX DE LA CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) MISE EN RESERVE DE LA FRACTION INUTILISEE DU TAUX DE CFE.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de maintenir pour 2016 le taux d'imposition de la CFE à 29,38%, soit 0% d'augmentation du taux et de mettre en réserve la fraction inutilisée en 2016 du taux de CFE, soit 1,68 %, correspondant à la différence entre le taux maximum de droit commun indiqué dans l'état 1259FPU 2016 et le taux voté venant se cumuler à la mise en réserve précédente de 0,11 %.

VOTE DU TAUX DE LA TAXE DES ORDURES MENAGERES PAR ZONE - ANNEE 2016.

Le Conseil communautaire, par 63 voix pour et 2 voix contre (Ms Hillaire et Courtas), vote, pour l'année 2016, les taux de la taxe des ordures ménagères comme définis ci-dessous.

Communes adhérentes au SICTOM du Hurepoix : **8,90%**

- 1 zone unique: Authon la Plaine, Chatignonville, Mérobert, Plessis Saint Benoist, Saint Escobille

Commune adhérente au SIREDOM : **11%**

- 1 zone unique : Etampes

Communes adhérentes au SITOMAP

- Estouches **15,09%**
- Méréville **12,35%**

Commune adhérente au SICTOM d'Auneau

- Angerville **8,87%**

Communes adhérentes au SIROM **8,25%**

- 9 communes : Blandy, Bois Herpin, Bouville, La Forêt Sainte Croix, Marolles en Beauce, Mespuits, Puiset le Marais, Roinvilliers, Valpuiseaux
- Brouy
- Champmotteux

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE, FIXATION DES TARIFS DE LA PART VARIABLE PERIMETRE DU SICTOM D'AUNEAU.

Le Conseil communautaire, par 62 voix pour et 3 abstentions (Ms Hillaire, Courtas et Berthe), vote les tarifs de la part incitative de la TEOMi conformément aux tableaux ci-dessous reprenant les termes de la délibération du 5 avril 2016 du SICTOM de la Région d'Auneau.

TARIFS PART VARIABLE		
CONTENANCE	FORFAIT BAC	LEVEE
120 LITRES	56,00 €	1,60 €
240 LITRES	98,00 €	3,20 €
360 LITRES	140,00 €	4,85 €
660 LITRES	245,00 €	8,90 €

SAC ROUGE : 0,90€

FACTURE MAX : 182,00€

Tarifs pour les cas particuliers	
Partie variable logements sans bacs	182,00 €
Art 3,3,4 du règlement du service de la collecte des déchets	

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE, FIXATION DES TARIFS DE LA PART VARIABLE PERIMETRE DU SIROM.

Le Conseil communautaire, par 62 voix pour et 3 abstentions (Ms Hillaire, Courtas et Berthe), vote les tarifs de la part incitative de la TEOMi conformément aux tableaux ci-dessous reprenant les termes de la délibération du 7 décembre 2015 du SIROM.

GRILLE TARIFAIRE 2016 DE LA PART VARIABLE POUR 18 LEVEES (hors gros producteurs)				
	FOYER A = 1-2 personnes	FOYER B = 3-4 personnes	FOYER C = 5-6 personnes	FOYER D = logements collectifs
BACS	140l x 18 levées = 2 520 L	240l x 18 levées = 4 320 L	360l x 18 levées = 6 480 L	660l x 18 levées = 11 880 L
LITRAGE A FACTURER	2520	4320	6480	11880
PRIX AU LITRE	0,0060 €	0,0060 €	0,0060 €	0,0060 €
COÛT DE LA PART VARIABLE (18 levées)	15,12 €	25,92 €	38,88 €	71,28 €

COÛT DE LA LEVÉE SUPPLÉMENTAIRE	1,40 €	2,40 €	3,60 €	6,60 €
---------------------------------------	--------	--------	--------	--------

Achat de sacs prépayés* (le rouleau de 20 sacs de 50l) disponible en mairie	5,00 €
---	--------

*Le coût de traitement des déchets est de 9 €/rouleau

BUDGET S.P.A.N.C. - AMORTISSEMENT DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS RENOUVELABLES FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve par catégorie de biens les durées d'amortissement.

BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES - ANNEE 2015.

Le conseil communautaire prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2015 :

ACQUISITIONS

Date des acquisitions	Désignation de l'immobilisation	N° du mandat	Imputation comptable	Valeur d'acquisition
NEANT				

CESSIONS

Date des cessions	Désignation de l'immobilisation	N° du titre	Imputation comptable	Valeur de cession
22/10/2015	CESSION TERRAIN AU DESSUS DE VILLENEUVE AC818 AC819	2700	824 775	31 810,00 €

FONDS EXCEPTIONNEL D'AIDE À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les opérations suivantes pouvant bénéficier de ce fonds exceptionnel d'aide à l'investissement :

Au titre de la première enveloppe

- Travaux de mise en accessibilité de la bibliothèque intercommunale, budget estimé à 200 000€ TTC

Au titre de la deuxième enveloppe

- Aménagement des locaux de la piscine d'Etampes pour l'extension du local plongée, budget estimé à 480 000 € TTC et subventionné dans le cadre du contrat de territoire à hauteur de 232 000€

et autorise Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention la plus élevée possible auprès de la préfecture de l'Essonne au titre du fonds exceptionnel d'aide à l'investissement public local, en tenant compte des subventions déjà demandées.

Séance levée à 21 h 00.